

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 7 novembre 2016 à 20h30

Convocation le 31/10/2016

affichage le 14/11/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Jocelyne DUVAL, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCQ, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Secrétaire de séance : Jocelyne DUVAL

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 3 octobre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du décès de M. Michel MAGNIN et souhaite souligner son implication dans les affaires communales au sein de la commission électorale notamment.

Ordre du jour

Affaires générales

- CCJN – Répartition du nombre de délégués par Commune
- Changement du délégué suppléant au SIVU Foyer logement
 - Modifications budgétaires
 - Acceptation remboursements assurances
 - Tarifs communaux 2017
 - Tarifs salle polyvalente 2018
 - Prime de fin d'année du personnel

Voirie

- Validation Plan d'aménagement « A la Vue de Dole »
 - Travaux réfection de trottoirs

Communication

- Evolution du bulletin municipal

Questions diverses

M. le Maire demande l'accord aux membres du Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la location du bâtiment rue de Dole acquis récemment par la commune. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

CCJN – Répartition du nombre de délégués par Commune

Comme évoqué lors du dernier Conseil, M. FERRAND rappelle aux membres Conseil municipal qu'il est nécessaire, suite à l'intégration de 7 nouvelles communes, de délibérer à nouveau pour fixer le nombre de délégués par commune et la composition du Conseil communautaire Jura Nord. Deux options sont envisageables, soit un accord local avec 44 sièges au total dont 4 pour Dampierre (comme actuellement) soit une répartition de droit commun (proportionnelle aux nombres d'habitants par commune) avec 48 sièges au total dont 5 pour Dampierre.

M. le Maire précise que chaque commune doit se positionner sur ce choix avant le prochain Conseil communautaire du mois de décembre, la solution retenue sera celle qui aura obtenu la majorité qualifiée auprès de toutes les communes.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, la répartition de droit commun avec 5 délégués pour Dampierre.

Changement du délégué suppléant au SIVU Foyer logement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de renommer un délégué suppléant au SIVU (Titulaire Mme ALBAN Martine) puisque Mme DUVAL Jocelyne a décidé de quitter cette fonction.

Mme QUEUCHE Valérie est candidate, le Conseil municipal valide après délibération cette proposition à l'unanimité.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements de crédits et propose la modification budgétaire suivante :

En fonctionnement :

Cpte 6411 (personnel titulaire) : -5 000 €

Cpte 6216 (personnel CCJN) : + 5 000 €

Cpte 6531 (Indemnités élus) : - 2 000 €

Cpte 6232 (fêtes et cérémonies) : + 2 000 €

En investissement :

Cpte 2158 (matériel et outillage) + 1400 €

Cpte 2188 (Immo. corporelles) + 400 €

Cpte 10226 (Taxe d'aménagement) + 1800 €

Le Conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité des présents cette modification budgétaire.

Acceptation remboursement assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du remboursement de GROUPAMA d'un montant de 623.54 € correspondant au sinistre de la porte fenêtre de la salle polyvalente.

Il précise également le remboursement d'ORANGE pour un montant de 55 € concernant l'ouverture de la ligne des ateliers municipaux.

Le Conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité des présents, ces deux remboursements.

Tarifs communaux 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour l'année 2017.

Après réflexion et débat, le Conseil municipal décide par délibération, à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.

Il est précisé que le tarif concernant le droit de place pour le marché est supprimé car remplacé par la régie de recette validée lors d'un précédent conseil.

Tarifs salle polyvalente 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2018.

Après réflexion et faute de recul et d'évaluation suffisante sur la modification des tarifs apportée en 2017 (baisse du tarif pour les extérieurs), le Conseil municipal décide par délibération, à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018.

Prime de fin d'année du personnel

A la demande de plusieurs élus ce point est reporté et abordé en fin de séance, après les questions diverses.

En fin de séance et à la demande de M. ERRAND un vote est effectué à bulletins secrets pour traiter ce point par le Conseil à huis clos. Le huis clos est obtenu par 8 voix pour et 6 contre. Les débats et montant de la prime versée à chaque agent n'apparaissent donc pas au présent compte rendu.

Voirie

Validation Plan d'aménagement « A la Vue de Dole »

Monsieur THEVENOT expose au Conseil municipal le plan d'aménagement « A la Vue de Dole » avec les modifications effectuées par le Cabinet d'étude.

Il rappelle les grandes orientations telles que fixées par le Conseil lors de la dernière réunion. En outre une solution a pu être étudiée pour assurer la desserte de la déchèterie directement depuis la RD 673 sans transiter ni par le futur lotissement ni pas la rue du Grand verger. Les autres points sont confirmés et la faisabilité a été vérifiée par le bureau d'étude.

Après réflexion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le plan d'aménagement tel que présenté par le BE. Le projet sera désormais appelé « Les Jardins de Jean ».

Travaux réfection de trottoirs

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si l'enveloppe décidée initialement concernant la réfection des trottoirs est maintenue ou si une augmentation budgétaire est nécessaire.

Le Conseil municipal maintient la somme initiale (30 000 €) et décide d'engager en priorité la réfection des trottoirs du centre bourg en fonction des conditions météorologiques.

Les travaux rue des Minerais sont reportés au printemps 2017 pour éviter que les travaux ne soient interrompus pendant l'hiver (travaux d'enrobés).

Communication

Evolution du bulletin municipal

Monsieur THEVENOT souhaitant faire évoluer le bulletin municipal, propose au Conseil municipal suite à la commission information, de supprimer les comptes rendus du conseils car ceux-ci sont consultables sur le site de la mairie et adressés par la Newsletter. Toute personne souhaitant les obtenir en version papier pourra les demander en mairie.

Après réflexion, le Conseil municipal par délibération avec 9 voix pour et 5 contre décident de supprimer les comptes rendus du bulletin tel que proposé par la commission.

M. THEVENOT précise également la mise en place d'un agenda prévisionnel sur le bulletin.

Location Local Rue de Dole

M. FERRAND propose au Conseil municipal de louer le local sis Rue de Dole pour une personne souhaitant exercer la vente de produits locaux qui a été rencontré lors de la réunion d'adjoints.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord de principe pour cette activité et mandate la commission économie pour fixer le montant du loyer de ce local, les modalités particulières de mise à disposition et autorise le Maire pour signer le bail.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 – M. le Maire informe le Conseil municipal de la réduction du temps de travail d'un agent à 80%. Compte tenu des raisons de sa demande, celui-ci lui est accordé de droit.
- 2 – M. le Maire informe le Conseil municipal que le 3 décembre prochain à 10h00 à SALANS, se tiendra l'assemblée générale de l'association Souvenirs Français.
- 3 – M. GOUNAND demande si les documents concernant l'acquisition de la maison ORSAT sont signés. M. le Maire répond par la négative et précise que l'ensemble des pièces ont été transmises au Notaire et que l'acte devrait être signé avant la fin de l'année.
- 4 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux du parvis de l'école. La première phase (terrassements) est achevée. La deuxième phase reprendra après l'hiver (vacances de février selon condition météorologique).
- 5 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux chemin de l'étang aux Minerais sont terminés ; il reste à déposer les poteaux.
- 6 – M. GOUNAND précise au Conseil municipal que les sondages géotechniques pour définir les possibilités d'infiltration des eaux pluviales (aménagement chemin de l'étang) sont programmés le 8 novembre prochain.
- 7 – Mme BERNARD demande à ce qu'il soit fait mention de l'intitulé « maison médicale » sur le projet « Les jardins de Jean » afin de favoriser la pérennité de la pharmacie.
- 8 – Mme BERNARD demande à ce qu'apparaisse dans le prochain bulletin une information sur le tri des emballages car il y a beaucoup d'incompréhensions suite au changement de pratique. Mme PAILLARD précise que le SICTOM a également prévu une campagne d'information par plaquettes auprès de tous les usagers.
- 9 – M. DARCQ informe le Conseil municipal que 206 cartes avantages jeunes ont été distribuées.
- 10 – M. DARCQ informe le Conseil municipal de la demande de gratuité de la salle polyvalente par l'association des parents d'élèves (APE) pour le 8 avril 2017 pour l'organisation d'un concert au profit des voyages scolaires. Le Conseil municipal émet un avis favorable.
- 11 – M. DARCQ fait part au Conseil municipal de la demande de M. CRETTE concernant l'installation d'un spot automatique à la salle polyvalente. Mme PAILLARD, responsable bâtiment est chargée d'examiner la demande et de répondre à M. CRETTE.
- 12 – M. FERRAND demande au Conseil municipal de choisir un totem parmi ceux réalisés par les enfants du périscolaire dans le cadre du projet culturel Jura Nord. Le Conseil fait ce choix et décide de l'installer sur le parvis de l'école.
- 13 – M. FERRAND demande au Maire si les délais de mise en sécurité concernant la voie publique (rue de la source) actuellement interdite suite à l'incendie ne sont pas trop longs. Le Maire propose d'envoyer un courrier au propriétaire et s'appuiera sur les experts pour évaluer les risques avant de rouvrir ou non la voie.

14 – Mme ALBAN demande s'il est possible d'installer un banc dans la montée de la Rue de Fraisans afin de faciliter la mobilité des personnes âgées allant au centre du village. L'emplacement approprié est l'ancien arrêt de bus. L'installation pourra se faire dans le cadre de la commande globale du nouveau mobilier urbain validé au dernier Conseil.

La séance est levée à 23h15